

Roy, P.G.

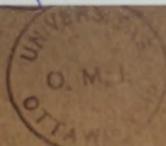
Famille Du Gue de
Boisbriand

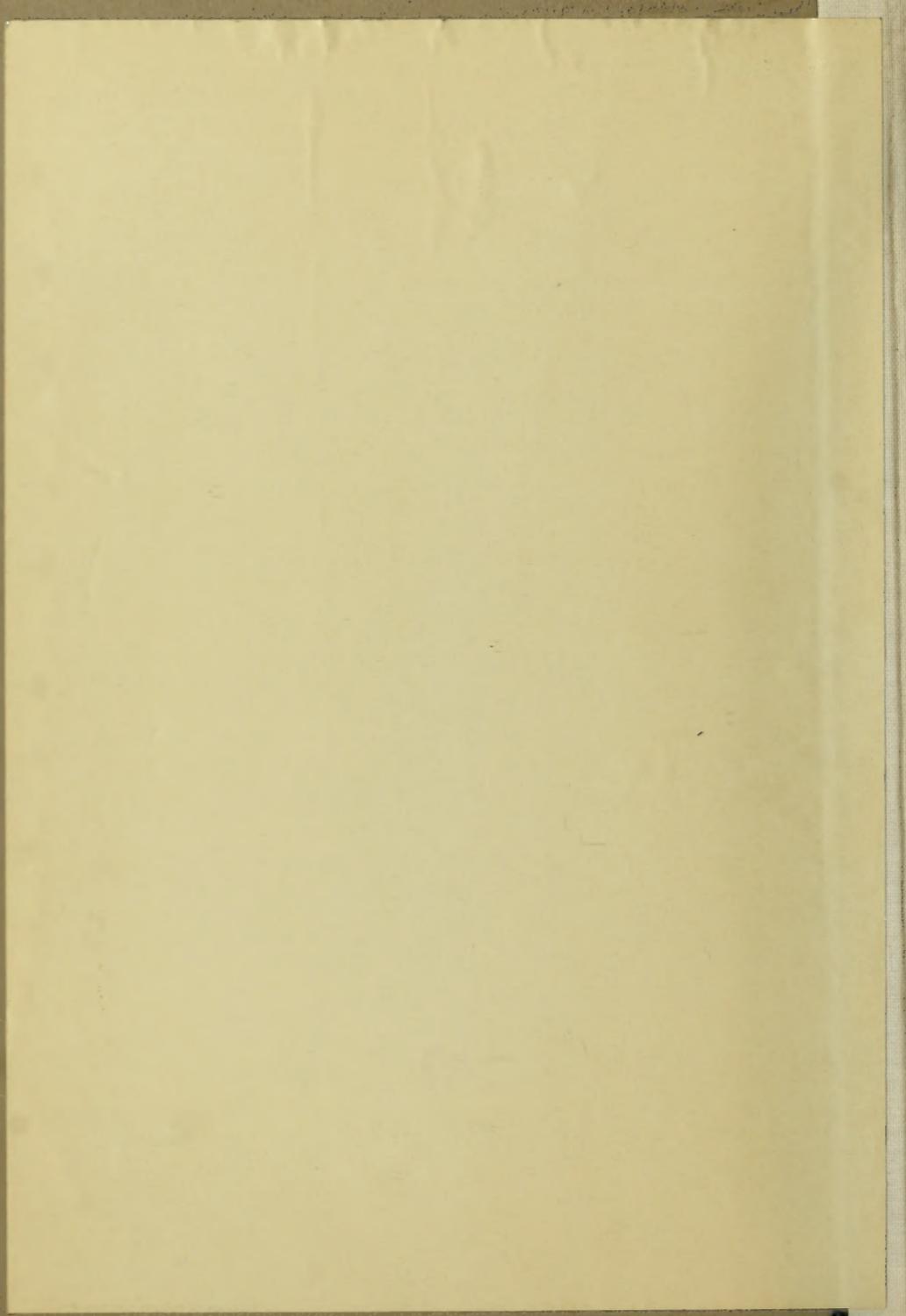
CS
90
.D84R6
1918

U d' of Ottawa



39003003389177





1821-40

PIERRE-GEORGES ROY

LA FAMILLE

DU GUE DE BOISBRIAND



LA FAMILLE

DU GUE DE BOISBRIAND

par

PIERRE GEORGES ROY



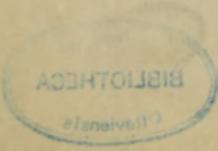
LEVIS

1918



DU GUF DE BOISBRIAND

CS
90
.D84R6
1918



LA FAMILLE DU GUE DE BOISBRIAND

MICHEL-SIDRAC DU GUE DE BOISBRIAND

Messire Michel-Sidrac Du Gué, sieur de Boisbriand, était fils de Pierre Du Gué, sieur de la Boulardière, et de Périnne de Chambellé. Il était né vers 1638 à Persevil, évêché de Nantes.

M. Du Gué de Boisbriand servit d'abord dans le régiment de Montaigu, puis il entra dans le régiment de Chambellé qui était commandé par un des frères de sa mère.

Lorsque le roi décida d'envoyer le régiment de Carignan dans la Nouvelle-France, M. Du Gué de Boisbriand qui était capitaine dans le régiment de Chambellé demanda à passer dans la colonie. Il entra dans le régiment de Carignan avec son grade de capitaine.

Le régiment de Carignan débarqua à Québec dans l'été de 1665.

Pendant l'été de 1666, M. Du Gué de Boisbriand était en garnison à Montréal avec sa compagnie.

En 1665, M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal,

partait pour la France, M. de Tracy, qui ne l'aimait pas, lui avait enlevé son gouvernement. En attendant l'arrivée du successeur de M. de Maisonneuve, le commandement à Montréal fut successivement exercé par le major Zacharie Dupuy, le sieur de la Fredière, Pierre de Saint-Paul de la Mothe et M. Du Gué de Boisbriand. Celui-ci fut commandant à Montréal à partir du printemps de 1670 jusqu'à l'arrivée de M. Perrot, le nouveau gouverneur, en août 1670.

Dans son *Histoire de la colonie française en Canada*, M. l'abbé Faillon explique que le Séminaire de Saint-Sulpice, propriétaire de toute l'île de Montréal, avait concédé dès 1671 quatre fiefs pour protéger le centre et le bas de l'île de Montréal contre les incursions des Iroquois. Il restait encore à fortifier la tête de l'île de Montréal en établissant des colons sur le bord des lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes par où les Sauvages avaient coutume de descendre pour faire leurs hostilités.

C'est pour cette raison que le 19 janvier 1672 le Séminaire de Montréal concédait à M. Du Gué de Boisbriand un autre fief situé au bord du lac des Deux-Montagnes et se composant de deux cents arpents de terre.

M. Faillon ajoute :

“Comme M. Du Gué témoignait beaucoup de zèle pour l'établissement du pays, et que même il avait déjà fait construire une maison au haut de l'île, M. Dollier (supérieur du Séminaire) pour le récompenser, ajouta à ce fief toutes les îles et battures situées au-devant et d'autres encore.”

Cette concession prit le nom de fief de Boisbriand. Il n'appert pas que M. Du Gué de Boisbriand se soit beaucoup occupé de coloniser sa concession. Il y établit très peu

de colons. Apparemment, la traite avec les Sauvages avait pour lui plus d'attraits que la culture des terres.

Sept ans après l'avoir reçu, le 20 juin 1679, M. Du Gué de Boisbriand vendait ce fief à Charles LeMoyné de Longueuil et à Jacques LeBer, son beau-frère. Il passa ensuite au fils de ce dernier, M. LeBer de Senneville, qui lui donna son nom de Senneville qu'il a gardé jusqu'à nos jours.

L'île Sainte-Thérèse située dans le Saint-Laurent, près de Repentigny, avait attiré l'attention de M. Du Gué de Boisbriand, probablement à cause de la beauté de son site, de sa proximité de la ville de Montréal et peut-être aussi pour les avantages qu'elle offrait pour la traite. Dès 1667, M. Du Gué de Boisbriand s'était fait donner la permission par M. Talon de faire travailler à des défrichements sur l'île Sainte-Thérèse.

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à M. Du Gué de Boisbriand, "en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté en différents endroits tant en l'ancienne qu'en la Nouvelle-France depuis qu'il y est passé par ordre de Sa Majesté, et en vue de ceux qu'il témoigne vouloir encore rendre ci-après", l'île Sainte-Thérèse, avec les îles et les îlets adjacents. M. Du Gué de Boisbriand devait jouir de cette concession en fief, seigneurie et justice, lui ses hoirs et ayant cause, à la charge de la foi et hommage au château Saint-Louis de Québec, duquel il devait relever aux droits et redevances accoutumés, suivant la Coutume de la prévôté et vicomté de Paris. Le nouveau seigneur devait tenir et faire tenir feu et lieu sur sa seigneurie. Il avait aussi ordre de conserver les bois de chêne propres à la construction des vaisseaux non seulement sur son domaine mais encore sur les terres qu'il con-

céderait. Pareillement, il devait donner avis au roi ou à la Compagnie des Indes Occidentales des mines, minières ou minéraux, s'il s'en trouvait sur sa seigneurie (1).

Dans son célèbre voyage au lac Ontario en 1673, le gouverneur de Frontenac se fit accompagner par un corps de troupes assez considérable et les plus braves officiers de la colonie. Le but de M. de Frontenac était d'en imposer aux Iroquois. M. Du Gué de Boisbriand était de cette expédition avec MM. de Saint-Ours, Morel de la Durantaye, Margane de Lavaltrie, etc, etc.

L'auteur anonyme du Journal du voyage du comte de Frontenac au lac Ontario terminait sa relation en écrivant qu'après Dieu M. de Frontenac devait le succès de son expédition à ses officiers qui tous avaient fait preuve de vigilance, d'activité, de zèle et de bravoure (2).

Le 12 mai 1678, Louis XIV ordonnait au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Duchesneau conjointement avec le Conseil Souverain, d'assembler les vingt principaux et plus anciens habitants du pays pour avoir leur avis sur le commerce de l'eau-de-vie avec les Sauvages.

M. Du Gué de Boisbriand fut un des citoyens choisis pour donner cette consultation. Le choix du Roi était malheureux car il était évident que le brave officier faisant lui-même la traite avec les Sauvages, ne pouvait donner un avis désintéressé.

Le 26 octobre 1678, jour fixé pour la réunion, M. Du Gué de Boisbriand donnait l'opinion suivante :

“Que le dit commerce de l'eau-de-vie est absolument nécessaire pour attirer les Sauvages dans les colonies fran-

(1) Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale, p. 89.

(2) O'Callaghan, Documents relative to the History of the State of New-York, vol. IX, p. 114.

gaises et les empêcher de porter leurs pelleteries aux étrangers, ce qui ne peut en aucune façon préjudicier à la conversion des dits Sauvages, ni à l'augmentation de la religion. Au contraire que si cette permission n'est donnée, les Sauvages pouvant trouver de l'eau-de-vie ailleurs, ils s'en iront aux Anglais et Hollandais qui, au lieu de leur donner connaissance de l'Évangile, les obligeront de tomber dans l'hérésie où ils les laisseront dans leurs superstitions et ne reviendront plus avec les Français, et qu'il a connaissance qu'il s'est retiré plus de 300 Iroquois qui étaient à la chasse au Long-Sault sur la rivière, à 30 lieues de Montréal, faute de leur avoir donné de l'eau-de-vie, et qu'ils ont porté leurs pelleteries aux étrangers" (3)

Le recensement de 1681 nous montre M. Du Gué de Boisbriand établi sur son fief de l'île Sainte-Thérèse. On lui donne 43 ans. Sa femme en a 34. Leurs enfants sont au nombre de sept : Jean, 13 ans ; Marie, 11 ans ; Jacques, 10 ans, Pierre, 8 ans ; Jeanne, 6 ans ; Joseph, 4 ans ; Elisabeth, 1 an. M. Du Gué de Boisbriand a trois domestiques : Jean Deperteau, 51 ans, Nicolas Ragueneau, 33 ans ; Marie..... 20 ans. Dans la maison, il y a quatre fusils et 4 pistolets. L'écurie contient 16 bêtes à cornes. Le seigneur n'a que 40 arpents de terre en valeur. Tout ceci fait dire à M. Sulte que M. Du Gué de Boisbriand ne vivait à l'île Sainte-Thérèse que pour le commerce des pelleteries. Nous sommes un peu de son opinion. Établi sur l'île Sainte-Thérèse depuis neuf ans, avec deux domestiques dans toute la vigueur de l'âge, il nous semble que s'il ne s'était occupé que de défrichage et de culture, il aurait pu faire beaucoup plus.

Le 24 septembre 1683, M. Du Gué de Boisbriand se fai

(3) Pierre Margry, *Mémoires et documents*, vol. 1er, p. 408.

sait accorder une autre seigneurie sur la côte du nord :

“Les terres qui sont à commencer où finit la concession du sieur Daulier des Landes (Terrebonne), dans la rivière Jésus, jusqu’à la rivière Du Chêne icelle comprise”, soit quatre lieues et demie de front sur trois de profondeur. C’est ce qu’on a appelé plus tard la seigneurie des Mille-Iles.

M. Du Gué de Boisbriand avait-il réellement l’intention de coloniser ce nouveau domaine ? Les apparences sont plutôt qu’il voulait continuer là ce qu’il avait fait à l’île Sainte-Thérèse et sur son fief de Boisbriand, c’est-à-dire la traite avec les Sauvages (4)

En 1683, lorsqu’il fut question d’enlever le gouvernement de Montréal à François-Marie Perrot, qui s’était conduit de si indigne façon, M. Du Gué de Boisbriand fut candidat à cette charge importante. Mais M. de la Barre, gouverneur de la Nouvelle-France, se prononça contre lui.

Dans sa lettre du 4 novembre 1683, à M. de Seignelay, il écrivait :

“On m’informe qu’on doit vous proposer le sieur Du Gué comme gouverneur de Montréal, à la place de M. Perrot. Je suis obligé de vous informer qu’il est lourd de corps et d’esprit, et qu’il est incapable de l’activité nécessaire dans ce gouvernement ; le sieur Bernier est celui qui est le plus capable de remplir la charge, si le sieur Provost, major de cette ville, ne vous convient pas” (5).

MM. Bernier et Provost pas plus que M. Du Gué de

(4) La seigneurie des Mille-Iles retourna au roi le 1er mars 1714 pour non exécution des conditions de la concession. Cinq jours plus tard, le 5 mars 1714, elle était concédée aux deux gendres de M. Du Gué de Boisbriand, MM. Jean Petit et Charles-Gaspard Piot de Langloiserie.

(5) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 6.

Boisbriand n'eurent la charge. C'est M. de Callières qui fut envoyé de France pour succéder à Perrot.

Dans l'expédition de M. de la Barre contre les Iroquois en 1684, M. Du Gué de Boisbriand avait un important commandement.

L'armée composée de douze cents hommes parmi lesquels étaient trois cent cinquante guerriers sauvages avait été divisée en trois corps. Le premier, nominalemeut aux ordres de M. de la Barre, était spécialement confié à M. Robineau de Villebon; le deuxième était commandé par M. d'Orvilliers; et le troisième par M. Du Gué de Boisbriand.

La campagne entreprise par M. de la Barre fut à peu près nulle pour le bien de la colonie. Elle se termina même par une paix qui était peu honorable pour le nom français. Mais la faute en retombe tout entière sur M. de la Barre. M. Du Gué de Boisbriand, M. Robineau de Villebon et M. d'Orvilliers durent exécuter un plan de campagne hâtivement préparé par M. de la Barre lui-même et ils s'en tirèrent le mieux qu'ils purent. Les historiens sont unanimes à mettre tout l'insuccès de la campagne de 1684 sur les épaules de M. de la Barre.

Le gouverneur de Denonville qui succéda à M. de la Barre dans le gouvernement de la Nouvelle-France, fut plus juste pour M. Du Gué de Boisbriand que son prédécesseur.

Le 10 septembre 1686, il écrivait au ministre :

“Le sieur Du Gué, neveu de M. de Chambellé, est le plus ancien capitaine. Il est fort honnête homme et dans une grande nécessité; il est capable encore de rendre de bons services, aussi bien que cinq ou six autres. Ce serait

une grande charité que de les pouvoir aider” (6)

Dans l'expédition de M. de Denonville contre les Tsonnontouans en 1687, M. Du Gué de Boisbriand commandait les milices de toute la colonie.

M. de Denonville fut très satisfait de ses services. Dans sa lettre à M. de Seignelay du 25 août 1687, après avoir fait l'éloge de ses principaux lieutenants, MM. de Callières et Vaudreuil, il écrit :

“J'ai eu l'honneur de vous mander par ma dernière lettre avant mon départ, que j'avais mis les anciens officiers de Carignan à la tête de nos habitants, et que j'avais choisi les plus honnêtes gens de ces habitants pour en faire des capitaines. Je suis obligé de vous dire en leur faveur qu'il y en a d'une grande distinction que je souhaiterais fort que vous fissiez capitaines. Cela ferait du bien au pays pour l'émulation que cela donnerait en choisissant les plus honnêtes gens et cela leur aiderait à accommoder leurs seigneuries.

“J'ai donné la compagnie dont vous avez eu la bonté de m'envoyer la commission en blanc au sieur Du Gué, plus ancien de tous les capitaines de Carignan. Il avait le commandement de tous nos habitants” (7).

M. Du Gué de Boisbriand décéda à Montréal le 18 décembre 1688.

Il avait épousé, à Montréal, le 7 novembre 1667, Marie Moyen, fille de Jean-Baptiste Moyen et d'Elisabeth le Bret.

Elle décéda un an avant son mari, le 24 octobre 1687, à

(6) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 8.

(7) Archives du Canada, Correspondance générale, vol. 9.

l'île Sainte-Thérèse, et fut inhumée dans l'église de la Pointe-aux-Trembles.

De leur mariage étaient nés neuf enfants :

I

JEAN-SIDRAC DU GUÉ

Né à Montréal le 2 novembre 1670.

En 1686, son père obtenait pour lui un brevet de capitaine dans la compagnie de la marine de Rochefort.

En 1696, il prit part à l'expédition de M. d'Iberville contre Terre-Neuve. Il était même son principal lieutenant. L'abbé Jean Beaudouin, qui fit l'expédition de Terre-Neuve en qualité d'aumonier, dit de M. Du Gué qu'il était un très brave homme" (8).

L'année suivante, en 1697, M. Du Gué eut encore l'occasion de se distinguer dans la célèbre expédition de M. d'Iberville à la baie d'Hudson. Celui-ci lui avait donné le commandement de la flûte *Le Profond*.

Cette flûte, armée de vingt-six canons et montée par 120 hommes, ayant été séparée du *Palmier* et du *Wesp* qui naviguaient de concert avec elle, se trouva en présence de trois navires anglais. Le combat s'engagea aussitôt. Le *Profond* dont les canons avaient moins de portée que ceux des navires anglais, fut bientôt criblé de boulets de tout calibre. Mais le brave Du Gué manoeuvrait si habilement que les navires ennemis ne purent l'aborder ni l'obliger à se rendre. Le combat durait depuis six heures, lorsque Du Gué aperçut le *West* et le *Palmier* qui faisaient force de voiles pour le secourir. Les trois navires ne jugèrent pas à propos

(8) L'abbé Auguste Gosselin, *Journal de l'expédition de d'Iberville en Acadie et à Terre-Neuve*, p. 34.

de les attendre. Il était temps que le combat prenne fin car le *Profond* était tout désarmé. Après avoir raccommodé son vaisseau tant bien que mal, Du Gué, de concert avec le *Wesp* et le *Palmier*, se mit à la poursuite des vaisseaux anglais, mais ceux-ci, dans l'intervalle, avaient rencontré le *Pelican*, commandé par M. d'Iberville lui-même, et avaient été mis hors de combat (9).

C'est probablement sa belle conduite dans cette campagne de 1697 qui valut à M. Du Gué sa promotion au grade de capitaine de brûlot.

Le fameux d'Iberville qui s'y connaissait en hommes employa ensuite M. Du Gué dans ses campagnes de la Louisiane. Le nom de M. Du Gué est souvent mentionné dans les faits d'armes accomplis par d'Iberville dans ces régions.

Le 29 octobre 1706, Jean Sidrac Du Gué, qui s'était établi en France, vendait le fief de l'île Sainte-Thérèse, qui lui était échu comme fils aîné, à son beau-frère, Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, pour la somme de 2000 livres (10).

Jean-Sidrac Du Gué décéda à Rochefort en mai 1712.

II

MARIE-THERESE DU GUE DE BOISBRIAND

Née à Montréal le 6 janvier 1671.

Mariée à Sorel, le 15 août 1691, à Chs-Gaspard Piot de Langloiserie, capitaine dans les troupes du détachement de la marine, fils de Martin Piot de Langloiserie et de Anne Petit, de Hanion, évêché de Chartres.

M. de Langloiserie parcourut une belle carrière au Canada. Successivement major de Montréal (1693), major de

(9) Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. II, p. 106.

(10) Acte devant Genaple, notaire à Québec, 29 octobre 1706.

Québec (1699), et lieutenant de Roi à Québec (1703), il décéda dans cette dernière ville le 21 février 1715 et fut inhumé dans l'église paroissiale (11).

Sa veuve décéda vingt-neuf ans plus tard à Montréal le 17 juillet 1744.

Du mariage de Charles-Gaspard Piot de Langloiserie et de Marie-Thérèse Du Gué de Boisbriand étaient nés .

1o Marie-Charlotte Piot de Langloiserie née à Montréal, le 11 mai 1691. Mariée, à.....le. à Pierre Ruette d'Auteuil de la Malotière, fils de François-Madeleine-Fortuné Ruette d'Auteuil, ancien procureur-général du Conseil Souverain, et de Marie-Anne Juchereau (12).

2o Marie-Charlotte Piot de Langloiserie née à Sorel le 30 août 1692. Décédée au même endroit le 8 février 1693.

3o Marie-Thérèse Piot de Langloiserie née à Montréal le 16 janvier 1694. Décédée au même endroit le 28 juin 1699.

4o Louis-Hector Piot de Langloiserie né à Montréal le 3 avril 1695. Le 17 juin 1726, la législature de New-York adoptait un acte pour lui accorder le privilège exclusif de la pêche aux marsouins pendant dix ans. Il vivait encore en 1778.

5o Charlotte-Angélique Piot de Langloiserie née à Montréal le 2 août 1696. Soeur Sainte-Rosalie de la Congrégation Notre-Dame. Décédée à Montréal le 2 mai 1744.

6o Louis Piot de Langloiserie né à Montréal le 7 septembre 1697. Le 19 mai 1722, le roi accordait un brevet

(11) Sur Charles-Gaspard Piot de Langloiserie on peut consulter la *Revue Canadienne*, année 1918.

(12) Sur leur descendance voir notre *Famille Juchereau Duchesnay*, p. 98.

d'enseigne à la Louisiane au sieur de Sainte-Thérèse de Langloiserie. Ce doit être Louis Piot de Langloiserie. Dans ce cas, il aurait fait sa carrière en Louisiane.

7o Jacques Piot de Langloiserie né à Varennes le 20 décembre 1698.

8o Suzanne Piot de Langloiserie née à Montréal le 21 juin 1700. Mariée à Montréal, le 25 octobre 1730, à Louis-Jean-Baptiste Céloron de Blainville, officier dans les troupes du détachement de la marine, fils de Jean-Baptiste Céloron de Blainville et de Hélène Picoté de Bellestre. M. Céloron de Blainville fut tué au service de son pays dans une sortie faite contre le fort Cumberland dans l'été de 1756 (13).

9o Marie-Marguerite Piot de Langloiserie née à Varennes le 11 février 1702. Soeur Sainte-Hypolite de la Congrégation Notre-Dame. Décédée à Montréal le 12 février 1781.

10o Louis Piot de Langloiserie née à Varennes le 7 janvier 1705. Décédée au même endroit le 25 janvier 1705.

11o Rosalie Piot de Langloiserie née à Varennes le 28 octobre 1706. Décédée au même endroit le 30 janvier 1707.

III

JACQUES DU GUE

Né à Montréal le 17 janvier 1673.

Le 1er mars 1688, il entra dans les troupes du détachement de la marine avec le grade d'enseigne. Ce grade fut confirmé par le roi le 16 mars 1691.

En 1692, il était promu lieutenant réformé. Il fut con-

(13) Sur leur descendance voir notre **Famille Celoron de Blainville**.

firmé dans ce nouveau grade par brevet du roi en date du 1er mars 1693.

Jacques Du Gué décéda à Québec le 14 décembre 1702, et fut inhumé dans l'église paroissiale (14).

En 1692, le gouverneur de Frontenac avait demandé pour Jacques Du Gué une place de garde-marine. "Je vous demande, écrivait-il au ministre le 10 octobre 1692, principalement des places de garde-marine, pour le sieur de Saint-Ours, lieutenant réformé, le sieur Du Gué, aussi lieutenant réformé, et les sieurs de la Pérade et Berthier. Ils sont tous jolis garçons, et fils d'anciens capitaines" (15).

PIERRE DU GUE DE BOISBRIAND

Né à Montréal le 21 février 1675.

En 1691, il était fait enseigne réformé dans les troupes du détachement de la marine servant en Canada.

Le 2 janvier 1694, il était promu enseigne en pied. Ce grade fut confirmé par le roi le 16 avril 1695.

Dans l'hiver de 1694-1695, le gouverneur de Frontenac mit plusieurs partis en campagne, tant pour employer ses gens que pour faire quelques prisonniers afin d'avoir des renseignements sur les projets des ennemis.

Le premier de ces partis était composé de cinquante Sauvages du Sault commandés par le lieutenant de Saint-Ours Deschaillons et l'enseigne Du Gué de Boisbriand. Il se dirigea vers Orange. - Là, il se divisa. Le 15 avril 1695, une partie d'entre eux revint avec trois prisonniers iroquois.

Dix ou douze jours plus tard, Saint-Ours Deschaillons, Du Gué de Boisbriand et le reste du parti revinrent avec un Hollandais dont ils s'étaient emparé à une lieue d'Orange (16).

14 L'acte de sépulture ne donne pas les noms de ses père et mère et le dit âgé d'environ 35 ans, mais il est évident qu'il s'agit de Jacques Du Gué.

(15) Archives du Canada, Correspondance générale.

(16) E-4. O'Callaghan Documents relative to the Colonial history of the State of New-York, vol. IX, p. 660.

En 1696, M. Du Gué de Boisbriand prit part à l'expédition de M. d'Iberville contre Terre-Neuve. Envoyé pour s'emparer de Kirividi, à trois quarts de lieue de Saint-Jean, il réussit parfaitement et fit un bon nombre de prisonniers.

Charlevoix dit à propos de cette expédition :

“Après M. d'Iberville, qui donna en cette rencontre de grandes preuves de sa capacité et se trouvait partout où il y avait plus de risques à courir et plus de fatigues à essuyer, et Montigny, qui prenait pour l'ordinaire les devants, et souvent laissait peu de choses à faire à ceux qui le suivaient, Boucher de la Perrière, Damours de Plaine, Du Gué de Boisbriand, gentilshommes canadiens, et Nescambouit, furent ceux qui se distinguèrent le plus” (17).

L'année suivante, M. Du Gué de Boisbriand accompagna d'Iberville dans son expédition de la baie d'Hudson. Le 12 septembre 1697, le commandant du fort Bourbon, Henry Bailey, capitulait. M. d'Iberville prit possession de sa conquête, et après avoir établi pour commandant le sieur de Marigny et pour lieutenant de roi M. Du Gué de Boisbriand, il s'embarqua (24 septembre) sur le *Profond* pour la France (18).

La paix de Ryswick ayant donné quelque espoir de repos à la France, Pierre Le Moyne d'Iberville s'offrit au roi pour continuer les entreprises de Cavalier de La Salle. Sa proposition fut acceptée, et le ministre Pontchartrain lui donna deux frégates de trente canons et deux autres bâtiments. Cette petite flotte partit de Larochele le 24 septembre 1698. Elle portait deux cents colons et quelques officiers.

Ce ne fut qu'au mois de février 1699 qu'elle arriva à la Louisiane, d'Iberville ayant d'abord fait escale au Cap Français, dans l'île de Saint-Dominique, puis à Sainte-Rose, près de Pensacola.

D'Iberville décida d'établir le point principal de sa

(17) *Histoire de la Nouvelle-France*, tome II, p. 197.

(18) *Idem*, tome II, p. 208.

colonie à l'extrémité orientale d'une baie qu'il nomma la baie de Biloxi. Un fort fut immédiatement construit, et d'Iberville retourna en France laissant MM. de Sauvole et de Bienville le premier comme commandant du fort et l'autre comme lieutenant.

Le 7 décembre 1699, M. d'Iberville était de retour et annonçait que le roi avait nommé M. de Sauvole gouverneur de la Louisiane, Bienville lieutenant gouverneur et Du Gué de Boisbriand major du fort Biloxi. La commission de ce dernier avait été signée par le roi le 30 août 1699.

En février 1704, M. de Bienville envoya aux Chactas, sous l'escorte de vingt-cinq soldats commandés par M. Du Gué de Boisbriand, soixante-dix Chikassas qui voulaient faire la paix avec eux. Mais les Chactas qui étaient des perfides massacrèrent les Chikassas sous les yeux de l'officier canadien. Que pouvait-il faire avec vingt-cinq hommes ? Dans leur lutte avec les Chikassas, les Chactas avaient blessé M. Du Gué de Boisbriand. Pour lui en marquer leur regret, ils l'escortèrent au nombre de trois cents jusqu'à la Mobile.

De 1704 à 1716, nous avons peu de renseignements sur la carrière de M. Du Gué de Boisbriand.

Le 10 septembre 1716, M. Du Gué de Boisbriand était nommé major de la Louisiane et commandant en l'absence du gouverneur et du lieutenant de roi.

Un an plus tard, le 20 septembre 1717, il recevait la même commission pour la Mobile.

En cette même année 1717, M. Du Gué de Boisbriand obtenait la permission de passer en France.

Au printemps de 1718, deux frégates LA DUCHESSE DE NOAILLES et LA VICTOIRE jetaient l'ancre à l'île aux Vaisseaux, Louisiane. La première de ces deux frégates portait M. Du Gué de Boisbriand nommé lieutenant de roi à La Louisiane et commandant aux Illinois (13 avril 1718). Il apportait avec lui la commission nommant M. de Bienville gouverneur de la Louisiane à la place de M. de Lespinay, rappelé (19).

Au mois d'octobre suivant, M. Du Gué de Boisbriand partait de la Mobile avec un fort détachement de troupes régulières pour aller établir aux Illinois un poste militaire permanent afin de protéger les habitants français de cette immense région. Arrivé à Kaskaskia, il s'établit là temporairement, puis au bout de quelques mois il faisait commencer la construction d'un fort à seize milles au nord-ouest de Kaskaskia. Ce fort fut terminé au printemps de 1720 et reçut le nom de fort de Chartres.

“M. Du Gué de Boisbriand resta plusieurs années commandant aux Illinois et se rendit très populaire parmi les naturels qui habitaient cette région.

“M. de Boisbriand n'avait point ces avantages de la nature qui préviennent les gens en leur faveur. Né avec une épaule plus haute que l'autre, il était voûté. Mais il était d'un mérite si distingué et parlait l'idiome illinois avec une si grande facilité, qu'il racheta tout de suite ses défauts physiques qui, chez les Illinois, étaient mis en ligne de compte.

“Peu de temps après son arrivée au milieu des Illinois, il reçut les députés de chaque tribu qui vinrent lui présenter le calumet de paix. La cérémonie terminée, M. de Boisbriand harangua lui-même les Illinois, sans le secours de l'interprète, à peu près dans les termes suivants :

“Illustre et valeureuse nation illinoise, alliée et amie des Français, ouvrez vos oreilles pour écouter ma parole qui est vraie, aussi pure et claire que le soleil qui paraît aujourd'hui sur l'horizon, et que je prends à témoin, comme l'agent du maître de l'univers.

“Le grand chef des Français demeure, vous ne l'ignorez pas, au delà du grand lac d'eau salée, dans l'ancien monde, où des hommes blancs, ses sujets, sont en aussi grand nombre que les familles des arbres dans vos forêts. Ce puissant monarque ayant été informé par l'écorce parlante, que ses fidèles alliés et enfants les hommes rouges illinois, ainsi que leurs confédérés les braves Kaskakias, Michigamias, Penhenguichias, Kaokias, Tamaroes, etc., lui avaient donné en toute rencontre des preuves signalées de

leur attachement inviolable envers sa couronne et pour le bien de sa colonie, Sa Majesté a bien voulu m'honorer par le choix qu'elle a daigné faire de ma personne, pour venir résider sur vos terres, afin de les conserver toujours blanches, et pour vous donner des marques authentiques de sa bonté paternelle, puisqu'il sait que c'est à juste titre que les hommes rouges illinois se qualifient de ses enfants. Cette prédilection de la part du grand empereur des Français, et qui me flatte infiniment, m'autorise à vous dire en même temps que si je suis petit de corps, mon cœur est assez grand pour y loger, comme dans une spacieuse cabane, tous nos enfants les hommes rouges illinois.

“Je viens donc pour vous ratifier cette parole, qui est celle du plus tendre père et du meilleur roi de la terre, puisque je suis chargé de vous apporter de ses magasins, des marchandises qu'il vous envoie pour couvrir vos femmes et vos jeunes filles ; car le cœur de ce grand chef des hommes blancs souffre beaucoup de savoir que ses enfants les hommes rouges, sont dignes de pitié (c'est-à-dire qu'ils ont le corps nu) en outre, pour les faire vivre de viande de chasse, les faire redouter et les défendre contre vos ennemis mortels les Renards, je leur apporte des armes blanches, des fusils de la poudre et des balles. Et comme un véritable père, il a ajouté de son lait (20) pour réjouir et donner de la vigueur aux vénérables vieillards de la nation, afin qu'ils conseillent sagement les jeunes guerriers, et leur recommandent expressément de ne point perdre l'esprit, c'est-à-dire, de ne jamais se moquer du maître de la vie ou de l'Être suprême, qui vous protégera contre la nation des fins Renards, vos ennemis perpétuels.

“Et si après, ils étaient assez téméraires pour venir vous morguer pendant que je résiderai sur vos terres, vous me verrez élever, c'est-à-dire que je marcherai alors sur la plante des pieds, à la tête de tous mes valeureux guerriers français et illinois, avec des gros fusils (21) qui foudroye-

(20) Eau-de-vie.

(21) Petites pièces d'artillerie

rout ces audacieux fanfarons, et nous ferons des bourres à canon de leurs chevelures.

“Vous saurez donc que le grand chef de tous les Français ne manquait nullement de capitaines mieux faits et bien plus grands que moi, pour venir dans votre pays ; mais cet auguste souverain appréhendait, avec juste raison, que s’il en eût envoyé un autre que moi, pour expliquer sa parole royale, cet autre Français n’eût pu la rendre à ses enfants les hommes rouges avec la même force ou la même intelligence, parce qu’il a été informé que je parle comme vous la langue illinoise (22) ; voilà précisément pourquoi le bon monarque des Français m’a préféré aux capitaines les plus grands de son vaste empire, pour venir dans votre pays, avec ses marchandises et ses munitions de guerre, afin que je vous en fasse la repartition suivant ses ordres, que j’exécuterai ponctuellement sans qu’il en soit détourné une aiguille.”

“Ce discours qui avait été écouté avec le plus profond silence n’était pas plutôt terminé que les applaudissements éclatèrent dans toute l’assemblée.

“Le plus ancien orateur de la nation se leva ensuite, et fit la harangue, suivante :

“Ta parole a pénétré dans nos coeurs aussi promptement que le trait d’un arc. Nos guerriers et nos jeunes gens, qui souvent ne jugent que sur l’apparence, t’avaient auparavant, comme des ignorants, méprisé ; ils reconnaissent présentement, avec justice, que tu es plus haut en lumière et en valeur, que ne sont les étoiles sur nos têtes que tu es plus profond en pénétration et en connaissance que les gouffres du fleuve de Méchassepi (appelé le Mississipi ou fleuve Saint-Louis, par les Français) ; ils pensent comme moi, que c’est la force de ton esprit qui a empêché ton corps de croître. Aussi le maître de la vie, ou l’auteur de la nature t’a copieusement dédommagé de la petite taille de ton

(22) L’idiome illinois est extrêmement difficile à apprendre. Cependant M. de Boisbriand surpassa toutes les difficultés de cette langue barbare, et il l’apprit si parfaitement que par l’usage qu’il en fit, l’on eût dit qu’elle lui était naturelle.

côrps, en t'accordant la grandeur de l'âme, avec des sentiments vraiment héroïques, pour défendre et protéger contre leurs ennemis, les hommes rouges illinois et leurs alliés, qui s'efforceront de gagner ton amitié, et en même temps qu'ils chérissent l'adoption qu'a bien voulu faire de notre nation le grand empereur des Français.

“En conséquence, nous te prions très-instamment de mander, dans l'écorce qui parle, à notre père, le grand chef des hommes blancs, que nous ne trouvons point dans notre langue de termes assez expressifs pour le remercier de l'attention paternelle qu'il a bien voulu avoir pour notre nation, en envoyant résider sur notre terre, afin de la conserver toujours blanche, un capitaine de valeur tel que toi. Aussi, pénétrés d'amour envers ce digne chef, et pour lui en marquer notre sincère et vive reconnaissance nous députerons des considérés ou des notables pour aller de l'autre côté du grand lac d'eau âcre, assurer notre père dans sa grande cabane, au village des Français, que nous voulons vivre et mourir ses plus fidèles alliés et enfants les hommes rouges ” (23).

En 1724, le gouverneur de Bienville, par suite de l'opposition de ses ennemis, fut rappelé en France, et son frère, Châteauguay, perdit aussi son emploi de lieutenant-gouverneur de la Louisiane. De Boisbriand, comme lieutenant de roi, prit, par intérim, la charge de gouverneur de la Louisiane en vertu d'une commission du roi du 20 octobre 1723. Il laissa donc la place de commandant des Illinois pour venir prendre ses quartiers-généraux à la Nouvelle-Orléans.

M. de Boisbriand fut en butte aux mêmes intrigues que son prédécesseur. Le 24 octobre 1725, il se plaignait au ministre de l'esprit de coterie, d'injustice et d'insubordination dont était animé le Conseil Supérieur de la Louisiane.

(23) *Nouveaux voyages dans l'Amérique Septentrionale*, édition de 1778, p. 228. M. Bossu, chevalier de Saint-Louis, et capitaine d'une compagnie de la marine, qui visita les Illinois, en 1771, dit que la mémoire de M. de Boisbriand était encore en vénération parmi ces Indiens.

qui, disait-il, ne se plaisait qu'à le contrecarrer et à opprimer les habitants.

Le 9 août 1726, M. Périer, officier de marine, était nommé gouverneur de la Louisiane en remplacement de M. de Bienville. Il vint quelques mois plus tard relever M. de Boisbriand.

M. de Boisbriand, paraît-il, aurait peut-être obtenu le gouvernement de la Louisiane. Mais pendant son règne intérimaire M. de la Chaise avait été nommé pour faire un enquête sur la conduite des principaux officiers de la Louisiane. M. de Boisbriand n'exécuta pas les ordres qu'il avait reçus d'aider M. de La Chaise. Il fit, au contraire, tout ce qu'il put, pour l'empêcher de connaître la vérité.

Il fut sévèrement censuré, et le ministre le rappella en France, pour avoir des éclaircissements sur sa conduite.

Il faut croire que ses explications ne furent pas trouvées satisfaisantes, puisque le 27 octobre 1727, malgré ses beaux états de service, il était destitué.

Le roi reconnut un peu plus tard son erreur sur le compte de ce brave officier et, le 8 octobre 1730, il lui accordait une pension de huit cents livres sur le trésor royal.

M. Du Gué de Boisbriand mourut en France le 7 juin 1736 (24).

V

JEANNE DU GUE DE BOISBRIAND

Née à Montréal le 14 janvier 1677.

En 1694, elle entrait à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Montréal pour se consacrer à la vie religieuse. Elle fut témoin du premier incendie de l'Hôtel-Dieu de Montréal qui eut lieu le 24 février 1695.

Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal nous donnent d'intéressants détails sur la cérémonie de sa prise d'habit qui fut un événement pour toute la ville.

(24) Mgr Tanguay, dans son *Dictionnaire Généalogique*, vol. 1er, p. 210 fait marier Pierre DuGué de Boisbriand à l'Ange-Gardien, le 17 février 1694, avec Angélique Luger. Il fait erreur. C'est Pierre DuGué, fils de Guillaume DuGué et de Marie Bouguet, de la paroisse de Cherac, évêché de Savières, qui se marie à l'Ange-Gardien le 17 février 1694.

“Nos chères postulants ne se dégoûtèrent point de tant de peines (causées par l’incendie) et de la part de la communauté, elles furent bien éprouvées pour s’assurer de leur fermeté, ce qui parut affermir leur vocation et augmenter le désir de prendre le saint habit des religieuses hospitalières de Saint-Joseph et se consacrer entièrement à Notre Seigneur en la personne des pauvres. Comme nos charitables hôtesse (les Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame où elles s’étaient retirées après l’incendie) n’avaient point encore d’église et que leur chapelle intérieure était trop petite pour faire nos cérémonies, Messieurs Dollier et Séguenot jugèrent à propos qu’on les fit dans la paroisse de Ville-Marie, qui n’était pas bien loin de la maison des soeurs; et cela avec toute la solennité possible. Tous les prêtres du Séminaire y assistèrent et chantèrent la grand-messe et nos soeurs chantèrent les motets. Le concours du peuple y était si nombreux que l’église, quoique grande, avait peine à le contenir, pour voir ce qui ne s’était jamais vu. La prise d’habit de ma Soeur Du Gué fut prêchée par Monsieur Séguenot et se fit le 18 avril 1695. “Et plus loin, nous lisons : “Toutes celles de nos soeurs qui ont pris le voile blanc pendant notre demeure chez les Soeurs de la Congrégation ont toutes persévéré généreusement et fait profession et donnent lieu d’espérer, par la fidélité qu’elles ont à se former et acquérir les vertus de leur état, qu’elles seront un jour l’honneur de la religion, la joie et l’exemple de leurs compagnes et le bonheur de celles qui les ont reçues.”

La soeur Du Gué décéda le 21 décembre 1734, à l’âge de 57 ans, après quarante ans de vie religieuse. Elle succomba à une maladie contagieuse contractée au service des pauvres.

VI

JOSEPH-FRANCOIS DU GUE DE BOIS-BRIAND

Né à l’île Sainte-Thérèse le 18 mars 1679 (25).

(25) Baptisé à la Pointe-aux-Trembles

Décédé au même endroit le 10 février 1688, et inhumé à la Pointe-aux-Trembles.

VII

ELISABETH DU GUE DE BOISBRIAND

Née à l'île Sainte-Thérèse le 6 juin 1681 (26).

Comme sa soeur aînée, elle se consacra à la vie religieuse à l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Montréal. Entrée en 1697, elle fit profession en 1699.

Cette sainte religieuse succomba à la maladie contagieuse qui ravagea cet hôpital en 1734. Elle décéda le 20 novembre 1734, dans la cinquante-quatrième année de son âge et la quarantième de religion.

Le passage suivant des Annales de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph fait connaître ce que fut le terrible fléau qui emporta les deux soeurs Du Gué :

“Le navire du roi arriva, infecté de maladies contagieuses, fièvre pourpreuse et espèce de peste. On amena à l'hôpital un soldat pris de cette maladie, qui la donna dès le premier jour aux deux veilleuses.” “Ma Soeur Du Gué, qui fut la cinquième atteinte du mal, eut d'abord tout le côté droit enflé prodigieusement et noir comme du charbon, ensuite, ce même côté dépérit si fort que son bras et sa main n'étaient pas plus gros que celui d'un enfant d'un an et que ses os semblaient avoir diminué. Ceux qui la veillaient et qui virent changer son visage plusieurs fois au point d'effrayer les plus hardis, pardonnaient volontiers d'avoir peur de cette cruelle maladie.”

VIII

MARIE-CHARLOTTE-ELISABETH DU GUE DE BOISBRIAND

Née à l'île Sainte-Thérèse le 13 décembre 1683 (27).

Mariée à Québec, le 13 septembre 1706, à Jean Petit, trésorier de la marine, veuf de Suzanne DuPuy (28)

(26) Baptisée à la Pointe-aux-Trembles.

(27) Baptisée à la Pointe-aux-Trembles de Montréal. L'acte de baptême lui donne les prénoms de Marie-Charlotte mais elle fut plutôt connue sous les prénoms Charlotte-Elisabeth.

(28) Contrat de mariage devant Genaple, 10 septembre 1706.

M. Petit était ici depuis 1701. Le 1er juillet 1718, M. Petit était nommé membre du Conseil Supérieur en remplacement du sieur Chéron, décédé. M. Petit avait certains moyens, puisqu'il se rendit acquéreur de la seigneurie de Portneuf. M. Petit décéda à Québec le 24 février 1720, et fut inhumé le lendemain dans l'église cathédrale.

En secondes noces, à Québec, le 30 juillet 1723, Marie-Charlotte-Elisabeth Du Gué devint l'épouse de Louis-Rémi Du Gué, (29), enseigne dans une compagnie des troupes du détachement de la marine, fils de Rémi Dugué, conseiller du Roi et commissaire de l'extraordinaire des guerres, et de Marie-Catherine Delamare, de la paroisse de Saint-Michel, ville et diocèse d'Amiens.

En 1731, madame Du Gué passait en France avec son mari pour régler des affaires de famille. Elle revenait au pays, l'année suivante, par le vaisseau du Roi lorsqu'elle décéda dans les environs de l'île Royale.

De son mariage avec M. Petit, Marie-Charlotte-Elisabeth Du Guay avait eu huit enfants :

1o Charlotte-Louise Petit née à Québec le 26 août 1707. Mariée au même endroit le 19 octobre 1733, à Eustache Lambert-Dumont, lieutenant dans les troupes du détachement de la marine, fils de feu Eustache Lambert Dumont et de Marie Vanneck. Décédée à Québec le 9 mai 1744 et inhumée dans l'église paroissiale.

2o Alexis-Pierre Petit né à Québec le 15 juillet 1708. Décédé au même endroit le 12 août 1708.

3o Anne-Catherine Petit née à Québec le 30 juin 1709. Religieuse ursuline à Québec sous le nom de Mère Saint-Stanislas.

4o Jeanne-Louise Petit née à Québec le 4 septembre 1710.

5o Marguerite Petit née à le 1712. Décédée à Québec le 18 avril 1726. Inhumé dans l'église paroissiale.

(29) Le 23 avril 1726, Louis-Rémi DuGué était fait sous-ingénieur en Canada.

To Marie-Joseph Petit né à Québec le 24 juin 1716.
Décédé au même endroit le 21 février 1718.

De son second mariage, Marie-Charlotte-Elisabeth Du Gué eut aussi un enfant :

Louis-Mathieu Du Gué né à Québec le 24 juin 1724.

Après la mort de sa femme, Louis-Rémi Du Gué repasa en France avec son fils.

IX

JEANNE-CECILE DU GUE DE BOISBRIAND

Née à l'île Sainte-Thérèse le 18 mars 1686 (30).

Décédée au même endroit le 15 mai 1687, et inhumée à la Pointe-aux-Trembles.

APPENDICE

ACTE D'ASSEMBLEE FAITE A LA DEMANDE
DE MM. CHARLES GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE
ET JEAN PETIT POUR ETABLIR LES
NOMS ET QUALITES DES ENFANTS VIVANTS
DE DEFUNTS MICHEL SIDRAC DU GUE DE
BOISBRIAND ET MARIE MOYEN (5 NOVEMBRE
1709).

L'an mil sept cent neuf, le cinq novembre, deux heures de relevées, par devant nous Claude de Bermen, écuyer, seigneur de la Martinière, Con. du Roy et son lieutenant général civil et criminel au siège de la Prévôté et Admirauté de Québec, en notre hostel sont comparus. messire Charles Gaspard Piot, sieur de Langloiserie, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, lieutenant de Roy de cette ville, au nom et comme ayant épousé dame Marie Therese Dugué et le sieur Jean Petit, trésorier de la Marine, en ce pays, come ayant épousé dame Charlotte Dugué, lesquels nous ont dit qu'en conséquence de notre ordonnance du jour d'hyer au bas de requête qu'ils nous ont présenté contenant qu'il leurs est écheu une succession en l'ancien-

(30) Baptisée à la Pointe-aux-Trembles.

ne France par le décès de feu Monsieur de Chambellé; en laquelle ils héritent de ce qu'il leur peut appartenir à cause de leurs dittes dames leurs épouses par représentation de deffunt Cidrac Dugué escuyer leur père estant nécessaire de justifier et faire apparoir la quantité d'enfants qui sont issus du mariage du feu Sidrac Dugué et de deffunte dame Marie Moyen son epouze qui sont copartageants avec les d. Srs Langloiserie et Petit de cette succession, et affin de donner les seuretées nécessaires à qui il appartiendra, ils ont fait assembler par-devant nous Louis de la Porte sieur de Louvigny, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, major de cette ville, François Mariaudeau Ecuyer sieur D'Esgly capne d'une des compagnies des troupes de la marine, et des gardes de Monseigr le gouverneur general, Pierre Noel Le Gardeur, Ecuyer, lieutenant d'une compe dans les d. troupes, Me Jean-Baptiste Couillard de Lepinê cones du Roy et son procureur au siège de la de. Prevôté; le sieur Simon Dupuy Ecuyer, officier dans les d. troupes, Joseph Fleury Ecuyer sieur de la Gorgendière, et le sieur Etienne Volant de Radisson, marchand bourgeois de Montréal, étant de présent en cette ville pour affirmer le nombre des enfants des d. feux sieur et dame Dugué et leur vocation, lesquels desnommés cydessus aprez avoir presté serment pardevant nous en la manière accoutumée et les ds. sieurs de Langloiserie et Petit s'étant retirés, ont dit unanimement qu'ils connaissent de vivants Mons. Dugué capne de bruloz Monsieur Dugué de Boisbriand, major au fort de la Mobille, la de. dame de Langloiserie, la de dame Petit et Jeanne et Elizabeth Dugué religieuses professes de l'Hostel-Dieu du Montréal et le sieur Jacques Dugué mort au mois de gbre 1702, vivant lieutenant reformé dans les de. troupes, tous enfants de deffunet Cidrac Dugué Ecuyer vivant capne dans les dts. troupes de ce pays et de Dame Marie Moyen son epouze et qu'ils ont ouy dire que le d. feu Sr. Dugué était nepveu du d. sieur de Chambellé dont et de quoy nous avons donné acte au dit sieurs de Langloiserie et Petit aux d. nom pour

leur servir et à qui il apartiendra ce que de raison et ont les cy-dessus nommez signé avec nous et notre greffier.— Louvigny, Mariaucheu D'Esgly, De la Gorgendière, Le Gardeur, Lespinay, Radisson Volant, C. de Bermen, Dupuy (31).

REQUETE DE CHARLES-GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE ET JEAN PETIT AU LIEUTENANT-GENERAL CIVIL ET CRIMINEL DE QUEBEC AFIN DE FAIRE ASSEMBLEE DE PARENTS ET D'AMIS DE FEU JEAN SIDRAC DUGUE, CAPITAINE DE BRULOT DE SA MAJESTE, DECEDE A ROCHEFORT (16 OCTOBRE 1712).

A Monsieur le lieutenant-général civil et criminel du siège de la prevosté et admirauté de Québec.

Suplie humblement messire Charles-Gaspard Piot de Langloiserie, seigneur de Ste-Thérèse, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis et lieutenant de Roy de Québec en la Nouvelle-France come ayant épousé dame Marie Thérèse Dugué, et M. Jean Petit, trésorier de la marine au d Quebec come aiant épousé Charlotte Elisabeth Dugué au nom et come heritiers de defunt Jean Siderac Dugué capitaine de brulot de sa majesté leur frère decédé au mois de may à Rochefort disans que estant question de cueillir la succession du d. feu Sr. Dugué ils se trouvent dans l'obligation d'envoyer leur procuration au dit lieu de Rochefort auquel lieu il sera besoin de justifier le nombre ou la quantité d'héritiers et come ils n'ont de cohéritiers que le Sr. Dugué escuier sieur de Boisbrilan major de la Mobile pais du Missisipi à présent absant, ainsi la d. succession doit estre partagée entre luy et les suplians ez dits noms pour chacun un tiers et attendu qu'il pourrait estre formé quelques difficultés sur la pluralité des dits héritiers les suplians souheteriaient en justiffier par devans nous par une assemblée de notables personnes à défaut de parans qui aient plaine et entière connaissance dans le fait dont

(31) Archives Judiciaires de Québec.

il s'agit pourquoy ils ont recours à vous pour leur estre sur ce pourveu.

Ce considéré, monsieur, il vous plaise permettre aux suplians de faire assemblé par devant vous nombre suffisans de personnes notables qui ont connaissance du fait dont il s'agit pour ensuite estre décerné par vous acte aux suplians pour leur servir et valloire ce que de raison et à cette fin leur acorder tel jour et heure qu'il vous plaira ce en la présence de monsieur le procureur du Roy, et ferez justice.—C. G. PIOT Langloiserie-PETIT.

Advis pour faire assemblé nombre competant de parents et amis des suplians pour en venir demain en notre hostel pour estre procedé aux fins de la présente requeste.

Fait à Québec le 16 octobre 1712.

DUPUY (32).

ACTE D'ASSEMBLEE POUR ETABLIR QUE JEAN SIDRAC DU GUE, CAPITAINE DE BRULOT DE SA MAJESTE, DECEDE A ROCHEFORT EN MAI 1712 A POUR SEULS HERITIERS SON FRERE PIERRE DU GUE DE BOISBRIAND, ET SES SOEURS MESDAMES PIOT DE LANGLOISERIE ET PETIT (17 OCTOBRE 1712).

L'AN MIL sept cent douze le dix-septie jour d'octobre de relevée pardevant nous Paul Dupuy esc. cons. du Roy et son lieutenant particulier au siège de la prevosté et amirauté de cette ville de Quebeeq y faisant par ordre de Sa Majesté les fonctions de lieutenant-général sont comparus messire Charles-Gaspard Piot de Langloiserie seigneur de Ste-Thérèse, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis et lieutenant de Roy en cette ville de Quebeeq, au nom et come ayant espousé dame Marie Thérèse Du Gué son épouse et Me Jean Petit trésorier de la Marine en ce pays com. ayant espousé damelle Charlotte-Elisabeth Du Gué aux noms et comme héritiers de deffunts Jean Sidrac Du Gué escuier, capitaine de brûlot de Sa Majesté frère



des d. dames décedé au mois de may dernier à Rochefort lesquels ont dit qu'estant question de cueillir la succession du d. feu Sr. Du GUAY et se trouvant dans l'obligation d'envoyer leur procuration au d. lieu de Rochefort auquel lieu il sera besoin de justifier le nombre et la quantité d'héritiers du d. feu sr. de Boisbrillant major de la Mobile pais du Mississipy à présent absent et qu'ainsy de la d. seccession doit estre partagée entre luy et les d. srs de Langloiserie et Petit ès-d. noms pour chacun un tiers et attendu ql. pourrait estre formé quelque difficulté sur la pluralité des héritiers du d. feu sr. Du Guay ils ont fait assembler en consequence de nostre ordre du jour d'hyer Mer CLAUDE VOLLANT ptre curé de Ste-Anne de Varennes, M. Jean Baptiste Gauthier Escr. sieur de Varennes ptre chanoine de l'église cathédrale de cette ville, Mre Jacques Bizart ecclésiastique cousin issu germain du d. deffunt sr Du Gué, Messire Louis de La Porte sr de Louvigny chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, major du gouvernement de Québec François de Mariauchau Sr. d'Esgly capitaine des gardes de Monseig. le marquis de Vaudreuil, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ce pais et d'une compagnie des troupes de la marine entretenue en ce d. pais, Mr Georges Regnard sr Duplessis seigneur de Lauzon, trésorier de la marine en ce d. pays, Nicolas-Blaise Escr sr des Bergères et de Rigauville, officier des d. troupes, et le sr Estienne Vollant marchand bourgeois de Ville-Marie en l'isle de Montréal de present en cette ville, tous amis des d. suppliants afin de parvenir aux fins de la dte reqte. lesquels après serment. conféré entre eux et les d. srs. de Langloiserie et Petit retirés ont unanimement dit qls. ont une entière connoissance que les dts. Marie-Thérèse Du Gué et Charlotte-Elisabeth Du Gué avecq Pierre Du Gué sr de Boisbriand sont frère et soeurs du d. deffunct sieur Jean Sidrac decedé à Rochefort sont seuls et uniques héritiers et que la dte damelle Charlotte Du Gué est femme du dt. sieur Langloiserie et la dte. damelle Charlotte Du Gué est femme du d. sr

Petit dont et de quoy nous avons donné acte aux dts Srs de Langloiserie et Petit ez noms qu'ils procèdent pour leur servir et valloir ce que de raison et ont les d. susnommés signé.—C. de Vollant Ptre, J. B. Gauthier de Varennes Ptre, F. Mariauchau d'Esgly, Duplessis, J. Bizard, Des Bergères de Rigauville, E. Volant Radisson, Dupuy, Lespinay, Rivet (33).

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date due

--	--	--



a39003 803389177b

CS 90 .D84R6 1918
ROY, PIERRE GEORGES.
FAMILLE DU GUE DE BOIS

CE CS 0090
.D84R6 1918
COO ROY, PIERRE FAMILLE DU G
ACC# 1052166

U D' / OF OTTAWA



COLL	ROW	MODULE	SHELF	BOX	POS	C
333	03	09	04	08	23	7